

Paris, le 1^{er} décembre 2006

Monsieur le Président de la FCPE
108/110 av. Ledru Rollin
75544 PARIS CEDEX 11

Monsieur le Président,

Réf. : CL/JB/2007/22bis

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de blocage qui a lieu dans les classes de SEGPA.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'une circulaire du 29 août 2006 prescrit de ne plus utiliser les machines dites dangereuses. Elle matérialise donc un nouveau cadre qui n'autorise plus, comme par le passé, les dérogations de l'Inspection du Travail.

Aujourd'hui, les PLP d'enseignement professionnel se retrouvent donc dans l'impossibilité d'assurer l'enseignement pratique dans l'exercice de leur mission. Les élèves de SEGPA sont des jeunes qui sont le plus souvent en grande difficulté puisque leur profil les a orientés vers le collège dans la SEGPA. Aussi, une formation basée uniquement sur des cours théoriques ne correspond pas aux remédiations pour ces jeunes. Nous avons bien entendu interrogé l'Administration et le Ministre, mais, à ce jour, ils sont restés d'un silence assourdissant sur l'application de cette circulaire. C'est pourquoi nous avons décidé de nous adresser aux parents des jeunes en formation dans les classes de SEGPA.

Nous sollicitons donc votre soutien sur ce dossier. Vous trouverez à cet effet un exemplaire du courrier type adressé aux parents.

Nous restons à votre disposition pour une rencontre sur ce sujet.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sincères salutations.

Christian LAGE
Secrétaire Général